

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260715AR178CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement – Rue Saint Winoc - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande d'arrêté de police de la circulation faite par M. RUCKEBUSCH Olivier,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Rue Saint Winoc à Hondschoote pour faciliter l'abattage et enlèvement d'un arbre,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées face au n°22 rue Saint Winoc le Vendredi 31 juillet 2026 à Hondschoote sur :

- 4 places de stationnement interdit le long du n°22 rue Saint Winoc
- 4 places de stationnement interdit sur le parking à l'angle du n°22 rue Saint Winoc
- La route sera barrée momentanément par la société « Arbre et Vert » en cas de besoin

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective avec la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
M. RUCKEBUSCH Olivier, pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.
Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 15 juillet 2026

Le Maire d'Hondschoote
F. DELATTRE

